



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français **ECUREUIL HARMONIE**

RAPPORT ANNUEL au 31 décembre 2024

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Forvis Mazars



Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	8
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	9
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	11
2. Engagements de gouvernance et compliance	12
3. Frais et Fiscalité	22
4. Certification du Commissaire aux comptes	23
5. Comptes de l'exercice	29



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

ENVIRONNEMENT FINANCIER

La croissance économique mondiale, estimée à 3,2%, est restée ferme en 2024, sous l'effet d'une activité dynamique aux Etats-Unis et dans les économies émergentes, malgré des inquiétudes récurrentes sur la Chine, et d'une timide reprise en Europe.

Après le resserrement monétaire mis en œuvre depuis 2022 et le reflux de l'inflation observé en 2023, les grandes banques centrales occidentales ont commencé à assouplir leurs taux directeurs, dès juin pour la BCE et à partir de septembre pour la Réserve Fédérale.

Tandis que les conflits en Ukraine et au Proche-Orient se sont intensifiés et ont continué de peser sur le sentiment des investisseurs, le risque politique a ressurgi de façon inattendue en Europe, notamment en France en juin et en Allemagne en fin d'année. Aux Etats-Unis, l'incertitude politique s'est dissipée au 4^{ème} trimestre à la suite des élections à la Maison Blanche et au Congrès.

Sur l'ensemble de l'année, des baisses de taux directeurs moins importantes qu'anticipé en début de période de part et d'autre de l'Atlantique et l'appel à la prudence de la Réserve Fédérale sur le front de l'inflation en décembre ont contribué à la remontée des taux de rendements des emprunts d'état aux Etats-Unis et en zone euro. Les obligations d'entreprises se sont relativement mieux tenues que les obligations d'émetteurs souverains de même durée, en l'absence de récession et étant donné une activité économique qui a globalement surpris à la hausse.

L'indice FTSE Eurozone Government Bonds 3-5 ans a enregistré un gain de 2,38%.

La bourse de Wall Street a atteint de nouveaux sommets, surpassant les marchés d'actions des autres pays développés : soutenue par une conjoncture économique plus ferme et par la forte progression des résultats des grandes valeurs du secteur technologique, elle a bénéficié de la détente monétaire et, au cours du dernier trimestre, de la confirmation du retour aux affaires d'une administration républicaine dont le programme promettait une politique budgétaire et fiscale expansionniste. Porté par une croissance et des perspectives plus favorables pour l'économie américaine face aux autres pays développés, le dollar s'est sensiblement raffermi face à l'euro et au yen.

La rhétorique protectionniste du président élu américain a particulièrement affecté les marchés de la zone euro au 4^{ème} trimestre.

Dans ce contexte, les indices des marchés d'actions ont affiché les performances suivantes en 2024 : l'indice CAC 40, pénalisé par la fragilité de la demande chinoise et par l'incertitude politique à partir du mois de juin, a terminé l'année sur une progression quasi-étale de 0,17%, tandis que l'indice MSCI Monde exprimé en euros s'est apprécié de 26,60% (dont zone euro +9,49%, Europe hors zone euro +7,65%, Etats-Unis +32,90% et Japon +15,54%).

Les anticipations d'importantes baisses de taux directeurs aux Etats-Unis en 2024, qui prévalaient en tout début d'année, ne se sont pas matérialisées. En effet, sous l'effet d'une activité économique plus dynamique qu'escompté au 1^{er} trimestre, les indices de prix à la consommation ont déçu en janvier et février. L'inflation s'est cependant assagie à partir du printemps. Ainsi, les attentes de première détente du taux des Fed Funds reflétées par les marchés obligataires ont été graduellement décalées de mars à septembre. Les rendements obligataires souverains sont remontés au 1^{er} semestre en Amérique du Nord et, dans leur sillage, en Europe.



1. Rapport de Gestion

En juin, la résurgence de l'incertitude politique en France a particulièrement pesé sur les marchés obligataires d'Europe du Sud, malgré le début du cycle de baisse des taux directeurs de la BCE (-25 points de base).

En juillet et en août, les taux de rendements souverains ont reflué sous l'effet du retour des anticipations de repli des taux directeurs aux Etats-Unis, alors que le marché du travail américain, tendu en début d'année, donnait des signaux de normalisation avec un ralentissement des créations d'emplois. La Réserve Fédérale a ainsi procédé à une première détente du taux des Fed Funds (-50 points de base) en septembre, un mouvement qui a surpris les économistes par son ampleur.

Néanmoins, de nouveaux signaux de vigueur de l'économie américaine, notamment dans les services, et le programme du président élu et du Parti Républicain, laissant augurer une forte augmentation des droits de douane susceptible d'entraîner une inflation plus élevée ainsi que des baisses d'impôts pouvant creuser davantage le déficit, ont contribué à une hausse des taux de rendement souverains aux Etats-Unis au cours du 4^{ème} trimestre.

Sur l'ensemble de l'année, la Réserve Fédérale et la BCE ont réduit séparément leurs taux directeurs de 100 points de base. Dans le sillage des comités de politique monétaire de décembre, la communication des banquiers centraux a cependant marqué une inflexion, avec des perspectives moins accommodantes aux Etats-Unis et plus expansionnistes en zone euro.

Outre-Atlantique, les dernières projections d'évolution des taux directeurs des membres de la Réserve Fédérale reflétaient seulement 50 points de base de recul supplémentaire du taux des Fed Funds au cours des 12 prochains mois contre 100 points attendus encore en septembre. Tandis que les prévisions de croissance économique et d'emploi sont ressorties solides et quasi-inchangées pour 2025, l'estimation d'une inflation supérieure à la cible de 2% et surtout un peu plus élevée qu'escompté précédemment exigeait selon le président Powell davantage de prudence dans la conduite de la politique monétaire, voire pouvait justifier une pause sur les taux d'intérêt dans l'attente de signaux convaincants d'un apaisement des tensions inflationnistes. Les anticipations d'évolution de la politique budgétaire et fiscale et des droits de douane sous la nouvelle administration ont également pu influencer sur les projections des membres de la banque centrale américaine.

En zone euro, les perspectives de croissance pour 2025 sont restées positives mais ont été révisées en légère baisse par les économistes de la BCE. La fragile reprise de la demande chinoise devrait continuer de peser sur les exportations européennes de biens d'équipement et de biens de consommation durable. Les velléités protectionnistes américaines pourraient par ailleurs compliquer la situation. En revanche, les projections d'inflation plus basse de l'institut de Francfort ont suggéré un potentiel d'assouplissement monétaire plus important en Europe qu'en Amérique du Nord en 2025.

Plus confiante dans le fait que son économie était parvenue à sortir de la déflation, la Banque du Japon a mis un terme en mars à son taux directeur négatif et à ses mesures de politique ultra-accommodante. A contre-courant des autres banques centrales, la Banque du Japon a annoncé fin juillet une hausse de 15 points de base de ce taux et évoqué de possibles resserrements ultérieurs, une normalisation monétaire plus rapide qu'escompté par de nombreux investisseurs qui a provoqué début août un raffermissement du yen et une forte instabilité sur la bourse de Tokyo. Par la suite, la banque centrale japonaise s'est montrée plus réservée sur l'évolution de sa politique monétaire, parvenant à ramener le calme sur le marché des actions nippon.



1. Rapport de Gestion

En Chine, les autorités ont dévoilé en septembre des mesures en faveur des banques et du secteur sinistré de l'immobilier, afin de provoquer un choc de confiance et éloigner le risque déflationniste. Cependant, en l'absence de nouvelles initiatives de soutien significatif à l'économie et face au risque protectionniste, l'incertitude a persisté sur l'impact de ces mesures dans le courant du dernier trimestre.

En 2024, d'importantes échéances électorales étaient programmées dans les grands pays anglo-saxons. Les retours de gouvernements dominés par le Parti Républicain aux Etats-Unis et par le Parti Travilliste au Royaume-Uni, que les sondages d'opinion laissaient présager, n'ont donc pas constitué des surprises. En revanche, les annonces d'élections législatives anticipées dans les deux principales économies de la zone euro étaient pour le moins inattendues. En France, l'absence de majorité parlementaire issue des élections convoquées en juin a soulevé des inquiétudes sur la trajectoire de la dette publique française anticipée jusqu'alors, provoquant une augmentation de la prime de risque (*spread*) exigée par les investisseurs. Outre-Rhin, l'éclatement de la coalition dirigeante en novembre a également suscité de l'incertitude mais n'a pas pesé sur la rémunération exigée sur la dette souveraine allemande, le risque d'augmentation du déficit public apparaissant limité.

Dans ce contexte, sur les marchés obligataires, le taux de rendement du T-Note américain à 10 ans a rebondi de 69 points de base au cours de l'exercice, à 4,58% au 31 décembre. En zone euro, les taux de rendement souverains ont été tirés à la hausse dans le sillage des taux américains mais de façon moins marquée, hormis pour l'OAT française affectée par le risque politique dès juin : le rendement du Bund allemand est remonté à 2,37% (+0,34%) tandis que celui de l'OAT française a atteint 3,20% (+0,64%). Tandis que l'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 52 points à 116 points de base, celui entre la France et l'Allemagne s'est élargi 30 points à 83 points de base.

L'indice FTSE Eurozone Government Bonds 3-5 ans, de duration plus courte et moins sensible, a enregistré un gain de 2,38%.

Au cours de l'exercice, l'indice €STR Capitalisé s'est apprécié de 3,80%.

La bourse de Wall Street a atteint de nouveaux records, surpassant les autres marchés d'actions développés. Elle a été soutenue tout au long de l'exercice par une conjoncture économique plus favorable aux Etats-Unis que dans les autres pays industrialisés, par la forte progression des résultats des grands groupes du secteur technologique (les « 7 Magnifiques ») et notamment par la thématique de l'intelligence artificielle, puis a bénéficié au cours du dernier trimestre de la confirmation du retour aux affaires d'une administration républicaine dont le programme promettait une politique budgétaire et fiscale expansionniste.

Porté par une croissance et des perspectives plus favorables pour l'économie américaine, le dollar s'est sensiblement raffermi face à l'euro (+6,7%) et au yen (+11,5%). L'appréciation du dollar a ainsi contribué positivement à la performance de la bourse américaine en euros.

En Europe, les marchés d'actions ont été affectés sur l'ensemble de l'exercice par des signaux de fébrilité de l'activité dans les deux principales économies de la zone euro, en Allemagne et en France, pénalisées notamment par la faiblesse de la demande chinoise de biens d'équipement et de biens de consommation discrétionnaire. L'incertitude politique a également pesé sur la bourse de Paris à partir de juin.

En Chine, la persistance de fragilités structurelles dans l'immobilier et la construction a continué d'inquiéter en dépit des mesures annoncées par les autorités.

Au cours du dernier trimestre, la rhétorique protectionniste du président élu américain a particulièrement préoccupé les investisseurs sur les marchés actions de la zone euro.



1. Rapport de Gestion

La performance de l'Europe hors zone euro a pâti en fin d'année de la correction de la bourse de Copenhague et de sa valeur pharmaceutique phare, Novo Nordisk, qui était encore en novembre la première capitalisation boursière européenne.

Sur l'ensemble de l'année, les indices CAC 40 et MSCI Monde exprimé en euros, ont affiché les performances suivantes : CAC 40 +0,17% et MSCI Monde +26,60% (dont zone euro +9,49%, Europe hors zone euro +7,65%, Etats-Unis +32,90% et MSCI Japon +15,54%).

POLITIQUE DE GESTION

Après le resserrement monétaire mis en œuvre depuis 2022 et le reflux de l'inflation observé en 2023, nous anticipions en début d'exercice un ralentissement de l'activité dans les pays développés et un fléchissement continu des indicateurs d'inflation sous-jacente qui devaient permettre aux grandes banques centrales occidentales de part et d'autre de l'Atlantique d'engager un assouplissement de leurs politiques monétaires restrictives.

La solidité du marché du travail américain constituait un facteur de soutien de la consommation des ménages et de la croissance, à même d'éviter une entrée en récession des Etats-Unis.

En Europe, la conjoncture nous paraissait plus délicate, notamment en Allemagne.

La reprise très graduelle de l'économie chinoise ne nous semblait pas en mesure de prendre le relais des économies développées.

Par la suite, la détente attendue des taux d'intérêt directeurs devait contribuer à une amélioration des perspectives de croissance de la demande globale et soutenir les marchés d'actions au 2^{ème} semestre.

Ainsi, en tout début d'année, le fonds était légèrement surpondéré en actions hors FCPR et FPCI avec 52,2% de l'actif investi sur ces actifs contre 50% dans l'indicateur de référence.

Au-delà des positions cœurs en fonds d'actions françaises de larges capitalisations boursières, sous-pondérées dans l'actif du FCP, le portefeuille restait diversifié avec des investissements sur les marchés de la zone euro, y compris en valeurs de petites capitalisations, ainsi que sur des grandes valeurs en Europe hors zone euro et sur le marché américain. Le portefeuille détenait également des positions sectorielles (banques euro et technologie globale), des thématiques globales (climat et eau) et une position en valeurs européennes décotées (*value*).

Début janvier, la sensibilité du portefeuille global aux variations de taux d'intérêt (2,1) s'inscrivait au-dessus de celle de l'indicateur (1,9).

Compte tenu de nos anticipations, l'exposition aux actions hors FCPR et FPCI a été légèrement relevée au 1^{er} trimestre, de 52,2% de l'actif début janvier à 53,2% fin mars.

Au 2^{ème} trimestre, l'Europe a été de nouveau favorisée, plutôt que le seul marché des actions françaises, sur des attentes de début du cycle de baisse des taux de la BCE en juin et du fait de l'émergence de l'incertitude politique en France.

A fin juin, les investissements en actions hors FCPR et FPCI représentaient 52,2% de l'actif.

A noter que les diversifications sur les thématiques globales, climat et eau, ont été allégées au 1^{er} semestre puis cédées au 2^{ème} semestre (thématique climat en juillet et eau en octobre).

L'inflexion plus accommodante des politiques monétaires est intervenue un peu plus tard qu'attendu en début d'année, avec une première détente des taux directeurs en juin en zone euro et en septembre aux Etats-Unis.



1. Rapport de Gestion

Le fonds a continué de surpondérer les investissements en actions sur l'ensemble du 2^{ème} semestre.

A fin septembre, l'exposition aux actions hors FCPR et FPCI s'élevait à 53,0% de l'actif.

Après avoir indiqué précédemment qu'il n'y avait pas d'urgence à précipiter la détente de ses taux directeurs, la Réserve Fédérale a souligné en décembre qu'il convenait de faire preuve de prudence dans la conduite de la politique monétaire face à la persistance d'une inflation élevée. Les projections de taux des membres de la Banque centrale américaine ont maintenu un biais monétaire accommodant mais plus modéré qu'en septembre, suggérant la nécessité d'une pause.

En revanche, le cycle de baisse des taux devrait se poursuivre en Europe en 2025 à un rythme plus soutenu, tandis que la croissance des principales économies de la zone euro a continué de donner des signaux de fragilité et que les prévisions d'inflation ont convergé vers la cible de la BCE.

La politique budgétaire et fiscale expansionniste promise par la nouvelle administration américaine et des politiques monétaires accommodantes pourraient soutenir la croissance mondiale. Néanmoins, les velléités protectionnistes des nouveaux dirigeants de Washington et les risques politiques et géopolitiques, qui ont pesé sur les bourses européennes en fin d'année, devraient continuer de susciter des inquiétudes.

En Chine, l'assouplissement monétaire devrait rester à l'ordre du jour et de nouvelles initiatives de relance pourraient être annoncées par les autorités afin, notamment, de contrer l'impact négatif sur les exportations à destination des Etats-Unis des droits de douane conséquents promis par le président élu.

A la fin du 4^{ème} trimestre, l'exposition sur les marchés d'actions hors FCPR et FPCI atteint 51,8% de l'actif contre 50% dans l'indicateur de référence.

Le fonds est sous-pondéré en actions françaises et demeure diversifié en valeurs à larges capitalisations de la zone euro et de l'Europe hors zone euro, ainsi que, dans une moindre mesure, en petites valeurs euro.

Le fonds possède par ailleurs des diversifications en actions européennes de style *value*, sur le secteur technologique global et sur la banque euro.

Sur l'ensemble de l'exercice, la sensibilité du portefeuille global aux variations de taux d'intérêt a été supérieure à celle de l'indicateur. A fin décembre, elle s'élève à 2,2 contre 1,9 pour l'indicateur.

Evolution de la valeur liquidative du FCP

Performances nettes en 2024 des parts du FCP Ecureuil Harmonie et de leur indicateur de référence :

- Part R D (FR0000982977)	+1,67%.
- Indicateur de référence	+1,41%.
- Part Capucines (FR0011220169)	+1,38%.
- Indicateur de référence	+1,41%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MIROVA CLIMATE EQUITY FUND G NPF EUR ACC	1 325 040,00	1 383 892,00
OSTRUM SRI MON PLUS IC FCP	342 863,43	1 645 282,48
MIROVA GBL ENVIRON EQT FD Q EUR CAP	0,00	1 453 932,16
Ostrum SRI OBLI EURO 3-5 ANS I	1 150 285,50	222 880,60
Natixis International Funds (Lux) I - Thematics Water Fund S	0,00	1 275 570,30
NATIXIS GLOBAL AGGREGATE I/A (H-EUR)	0,00	1 197 071,79
OSTRUM SRI MONEY Part I-C	425 005,97	676 156,49
DNCA SRI EUR QUAL ID	856 372,44	79 216,74
DNCA INV-BYND CLIMATE-WIEUR	0,00	907 159,17
DNCA INVEST SICAV GLOBAL NEW WORLD SI EUR	0,00	801 957,00

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 100,56%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 101,09%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture.

Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.



1. Rapport de Gestion

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Les actifs non liquides représentent 6,15% de l'actif au 31/12/2024



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

L'OPC n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 6

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du Commissaire aux comptes

FCP ECUREUIL HARMONIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FCP ECUREUIL HARMONIE

43 avenue Pierre MENDES France
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP ECUREUIL HARMONIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ECUREUIL HARMONIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.06.06 16:12:08
+02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	53 340 354,47
OPCVM	50 041 419,10
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	3 298 935,37
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	1 680,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	53 342 034,47
Créances et comptes d'ajustement actifs	131 649,57
Comptes financiers	194 197,77
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	325 847,34
Total de l'actif I+II	53 667 881,81

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	52 742 174,42
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	861 606,96
Capitaux propres I	53 603 781,38
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	53 603 781,38
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	1 680,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	1 680,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	62 420,43
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	62 420,43
Total Passifs : I+II+III+IV	53 667 881,81

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	431 497,04
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	8 312,51
Sous-total produits sur opérations financières	439 809,55
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-8,67
Sous-total charges sur opérations financières	-8,67
Total revenus financiers nets (A)	439 800,88
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-576 870,41
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-576 870,41
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-137 069,53
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	2 503,30
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-134 566,23
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	1 421 169,99
Frais de transactions externes et frais de cession	-933,69
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 420 236,30
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-60 832,49
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 359 403,81



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-361 816,50
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	18,85
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-361 797,65
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-1 432,97
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-363 230,62
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	861 606,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels - Annexes comptables

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Ecureuil Harmonie a pour objectif d'obtenir une performance qui suit l'évolution des marchés actions français et des marchés obligataires de la zone euro. La performance a pour objectif d'être supérieure à l'évolution de l'indice composite 50 % CAC 40 + 50 % FTSE Eurozone Government Bond 3-5Y.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	67 762 838,02	69 776 147,53	56 239 521,79	56 985 572,57	53 603 781,38
Part ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES en EUR					
Actif net	5 371 265,86	5 056 232,78	4 204 418,54	4 136 072,13	3 912 858,90
Nombre de titres	25 177,000	21 227,000	20 561,575	18 672,240	17 424,280
Valeur liquidative unitaire	213,34	238,19	204,47	221,50	224,56
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,59	7,66	10,21	4,21	5,70
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,49	-2,36	-1,15	-1,11	-1,12
Part ECUREUIL HARMONIE D en EUR					
Actif net	62 391 572,16	64 719 914,75	52 035 103,25	52 849 500,44	49 690 922,48
Nombre de titres	1 268 744,886	1 175 663,296	1 098 224,626	1 027 028,383	949 930,608
Valeur liquidative unitaire	49,17	55,04	47,38	51,45	52,31
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,13	1,76	2,36	0,97	1,32
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,22	-0,40	-0,13	-0,13	-0,12



5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 30 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

1) Portefeuille titres

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille du FCP) est assurée par CACEIS FUND ADMINISTRATION sur délégation de la société de gestion.

Le portefeuille du FCP est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours de clôture.

Les comptes annuels du FCP sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le FCP s'est conformé(e) aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC qui au jour de l'édition du prospectus sont les suivantes :

Les actions

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du dernier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.



5. Comptes de l'exercice

Les obligations

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les OPCVM/FIA

Les parts ou actions d'OPCVM/FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Titres de créances négociables (« TCN »)

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché,

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur):

Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois peuvent être évalués de façon linéaire.



5. Comptes de l'exercice

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat).

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

2) Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois peuvent être valorisés linéairement.

Les autres swaps sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de taux observées.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme

Ils peuvent être valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

Ils peuvent être valorisés au prix de marché à partir des courbes de change à terme observées.



5. Comptes de l'exercice

3) Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes

1) Futures

engagement = cours de compensation x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le MATIF qui est enregistré pour sa valeur nominale.

2) Engagements sur contrats d'échange

a) de taux

□ contrats d'échange de taux

.adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

.non adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

b) autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

1) Devises

Les cours étrangers sont convertis en *euro* selon le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

2) Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation.

- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.



5. Comptes de l'exercice

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011220169 - ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES : Taux de frais maximum de 1.29% TTC.

FR0000982977 - ECUREUIL HARMONIE D : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES	Capitalisation	Capitalisation
Parts ECUREUIL HARMONIE D	Distribution	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	56 985 572,57
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	252 529,88
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-4 555 690,19
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-137 069,53
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 420 236,30
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-361 797,65
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	53 603 781,38

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES		
Parts souscrites durant l'exercice	1,742	398,53
Parts rachetées durant l'exercice	-1 249,702	-284 019,47
Solde net des souscriptions/rachats	-1 247,960	-283 620,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17 424,280	
Part ECUREUIL HARMONIE D		
Parts souscrites durant l'exercice	4 797,119	252 131,35
Parts rachetées durant l'exercice	-81 894,894	-4 271 670,72
Solde net des souscriptions/rachats	-77 097,775	-4 019 539,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	949 930,608	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ECUREUIL HARMONIE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES FR0011220169	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 912 858,90	17 424,280	224,56
ECUREUIL HARMONIE D FR0000982977	Distribution	Capitalisation	EUR	49 690 922,48	949 930,608	52,31



5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	582,60	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	582,60					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	194,20	0,00	0,00	0,00	194,20
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	194,20



5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	194,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	194,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	CHF	GBP	JPY	USD	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,67	0,55	0,06	0,06	0,05
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,67	0,55	0,06	0,06	0,05

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	0,00	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		



5. Comptes de l'exercice

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010200774	FCPR AXA CO INV F II	ARDIAN FRANCE	Private equity	France	EUR	1 440,00
FR0010785774	BNP PAR.EURO.PR.EQ.III FCPR A2	BNP PARIBAS CAPITAL PARTNERS	Private equity	France	EUR	9 312,00
FR0011891506	DNCA ACTIONS EURO PME Part R	DNCA FINANCE	Actions Euro	France	EUR	1 621 711,34
FR0010948471	DNCA SRI EUR QUAL ID	DNCA FINANCE	Actions Euro	France	EUR	3 975 310,77
LU2217652499	DNCA INVEST SICAV GLOBAL NEW WORLD SI EUR	DNCA FINANCE	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	1 827 140,00
LU0284395984	DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	DNCA FINANCE	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	2 419 581,00
FR0010042630	IRIS CAP FD 2 PART A	IRIS FINANCE	Private equity	France	EUR	19 600,00
FR0010042648	IRIS CAP FD 2 PART B	IRIS FINANCE	Private equity	France	EUR	0,00
FR0007067178	SCIENCE ET INNOV.2001 A FCPR	LBO FRANCE GESTION	Fonds / Mixte	France	EUR	2 748,59
FR0007067186	SCIENCE ET INNOV.2001 B FCPR	LBO FRANCE GESTION	Fonds / Mixte	France	EUR	0,00
FR0011052307	SCIENCE ET INNOV.2001 FCPR BA	LBO FRANCE GESTION	Private equity	France	EUR	2 117,33
FR0011052315	SCIENCE ET INNOV.2001 FCPR BB	LBO FRANCE GESTION	Private equity	France	EUR	0,00
FR0013349701	MIROVA EUROFIDEME 4 FPS part A	MIROVA	Fonds / Mixte	France	EUR	1 526 768,57
LU1469472473	MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	NATIXIS AM FUNDS	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	3 906 630,00



5. Comptes de l'exercice

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010177345	OSTRUM ACTIONS CAC 40 M	Natixis Investment Managers International	Actions Euro	France	EUR	14 400 769,50
FR0012006989	VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR IC	Natixis Investment Managers International	Actions Euro	France	EUR	2 330 256,39
FR0010767129	OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I	Natixis Investment Managers International	Actions internationales	France	EUR	619 412,18
LU1435382814	LOOMIS SAYLES GLOBAL MULTI ASSET INCOME FUND H-SA	Natixis Investment Managers International	Fonds / Mixte	Luxembourg	EUR	248 280,00
FR001400R6K0	OSTRUM SRI MONEY PLUS SI	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	457 735,25
FR0010201699	OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 Part I	Natixis Investment Managers International	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	2 970 180,00
FR0013029113	OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN	Natixis Investment Managers International	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	5 213 700,00
FR0011314798	Ostrum SRI OBLI EURO 3-5 ANS I	Natixis Investment Managers International	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	10 050 712,67
FR0010453779	FCPR FONDINVEST VIII A	PAMS	Private equity	France	EUR	2 452,43
FR0010417766	FONDINVEST 7 PART A	PAMS	Private equity	France	EUR	40 833,82
FR0010149542	RHON-ALP.AUV.BOURG.PME 2 FCPR A	RHONE ALPES PME GESTION	Private equity	France	EUR	3 433,98
FR0010149567	RHON-ALP.AUV.BOURG.PME 2 FCPR C	RHONE ALPES PME GESTION	Private equity	France	EUR	108,57
FR0010303776	EPF III A FCPR	SEVEN2 SAS	Private equity	France	EUR	0,00
FR0013355666	ALPHA COMPARTIMENT PART A FPCI	SEVENTURE PARTNERS	Private equity	France	EUR	422 937,09
FR0013179793	DIGITAL OPPORTUNITIES FUND A	SEVENTURE PARTNERS	Private equity	France	EUR	954 319,20



5. Comptes de l'exercice

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0014001Z59	DIGITAL OPPORTUNITIES FUND II PART A	SEVENTURE PARTNERS	Private equity	France	EUR	312 863,79
Total						53 340 354,47

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Rétrocession de frais de gestion	64 868,94
	Dépôts de garantie en espèces	66 780,60
	Collatéraux	0,03
Total des créances		131 649,57
Dettes		
	Frais de gestion fixe	62 420,43
Total des dettes		62 420,43
Total des créances et des dettes		69 229,14

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	51 722,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,29
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part ECUREUIL HARMONIE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	525 147,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00



5. Comptes de l'exercice

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00



5. Comptes de l'exercice

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			53 258 307,75
	FR0013355666	ALPHA COMPARTIMENT PART A FPCI	422 937,09
	FR0013179793	DIGITAL OPPORTUNITIES FUND A	954 319,20
	FR0014001Z59	DIGITAL OPPORTUNITIES FUND II PART A	312 863,79
	FR0011891506	DNCA ACTIONS EURO PME Part R	1 621 711,34
	LU2217652499	DNCA INVEST SICAV GLOBAL NEW WORLD SI EUR	1 827 140,00
	LU0284395984	DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	2 419 581,00
	FR0010948471	DNCA SRI EUR QUAL ID	3 975 310,77
	LU1435382814	LOOMIS SAYLES GLOBAL MULTI ASSET INCOME FUND H-SA	248 280,00
	LU1469472473	MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	3 906 630,00
	FR0013349701	MIROVA EUROFIDEME 4 FPS part A	1 526 768,57
	FR0010177345	OSTRUM ACTIONS CAC 40 M	14 400 769,50
	FR0010201699	OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 Part I	2 970 180,00
	FR0010767129	OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I	619 412,18
	FR0013029113	OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN	5 213 700,00
	FR001400R6K0	OSTRUM SRI MONEY PLUS SI	457 735,25
	FR0011314798	Ostrum SRI OBLI EURO 3-5 ANS I	10 050 712,67
	FR0012006989	VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR IC	2 330 256,39
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			53 258 307,75



5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-134 566,23
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-134 566,23
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-134 566,23

Part ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-19 677,32
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-19 677,32
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-19 677,32
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-19 677,32
Total	-19 677,32
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part ECUREUIL HARMONIE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-114 888,91
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-114 888,91
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-114 888,91
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-114 888,91
Total	-114 888,91
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 359 403,81
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 359 403,81
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 359 403,81

Part ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	99 394,31
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	99 394,31
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	99 394,31
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	99 394,31
Total	99 394,31
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part ECUREUIL HARMONIE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 260 009,50
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 260 009,50
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 260 009,50
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 260 009,50
Total	1 260 009,50
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			53 340 354,47	99,51
OPCVM			50 041 419,10	93,36
Gestion collective			50 041 419,10	93,36
DNCA ACTIONS EURO PME Part R	EUR	748,2151	1 621 711,34	3,03
DNCA INVEST SICAV GLOBAL NEW WORLD SI EUR	EUR	14 000	1 827 140,00	3,41
DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	EUR	9 300	2 419 581,00	4,51
DNCA SRI EUR QUAL ID	EUR	51	3 975 310,77	7,42
LOOMIS SAYLES GLOBAL MULTI ASSET INCOME FUND H-SA	EUR	2 000	248 280,00	0,46
MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	EUR	39 000	3 906 630,00	7,29
OSTRUM ACTIONS CAC 40 M	EUR	5 850	14 400 769,50	26,86
OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 Part I	EUR	600	2 970 180,00	5,54
OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I	EUR	21	619 412,18	1,16
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN	EUR	5 400	5 213 700,00	9,73
OSTRUM SRI MONEY PLUS SI	EUR	1,8	457 735,25	0,85
Ostrum SRI OBLI EURO 3-5 ANS I	EUR	888,00001	10 050 712,67	18,75
VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR IC	EUR	11,5	2 330 256,39	4,35
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			3 298 935,37	6,15
Gestion collective			3 298 935,37	6,15
ALPHA COMPARTIMENT PART A FPCI	EUR	1 000 000	422 937,09	0,79
BNP PAR.EURO.PR.EQ.III FCPR A2	EUR	931 200	9 312,00	0,02
DIGITAL OPPORTUNITIES FUND A	EUR	1 000 000	954 319,20	1,78
DIGITAL OPPORTUNITIES FUND II PART A	EUR	800 000	312 863,79	0,58
EPF III A FCPR	EUR	50	0,00	0,00
FCPR AXA CO INV F II	EUR	16 000	1 440,00	0,00
FCPR FONDINVEST VIII A	EUR	500	2 452,43	0,00
FONDINVEST 7 PART A	EUR	500	40 833,82	0,08
IRIS CAP FD 2 PART A	EUR	490 000	19 600,00	0,04
IRIS CAP FD 2 PART B	EUR	10 000	0,00	0,00
MIROVA EUROFIDEME 4 FPS part A	EUR	150	1 526 768,57	2,84
RHON-ALP.AUV.BOURG.PME2 FCPR A	EUR	800,462	3 433,98	0,01
RHON-ALP.AUV.BOURG.PME2 FCPR C	EUR	231	108,57	0,00
SCIENCE ET INNOV.2001 A FCPR	EUR	49 950	2 748,59	0,01
SCIENCE ET INNOV.2001 B FCPR	EUR	50	0,00	0,00
SCIENCE ET INNOV.2001 FCPR BA	EUR	6 487	2 117,33	0,00
SCIENCE ET INNOV.2001 FCPR BB	EUR	130	0,00	0,00
Total			53 340 354,47	99,51

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).



5. Comptes de l'exercice

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
DJES BANKS 0325	80	0,00	-1 680,00	582 600,00
Sous-total 1.		0,00	-1 680,00	582 600,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	-1 680,00	582 600,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	53 340 354,47
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	-1 680,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	327 527,34
Autres passifs (-)	-62 420,43
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	53 603 781,38

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES	EUR	17 424,280	224,56
Part ECUREUIL HARMONIE D	EUR	949 930,608	52,31

ECUREUIL HARMONIE

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	8,49	8,22
INSTRUMENTS FINANCIERS	56 792 438,73	55 919 571,56
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	56 786 383,73	55 799 941,56
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	53 608 350,94	54 091 772,32
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	3 178 032,79	1 708 169,24
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	6 055,00	119 630,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 055,00	119 630,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	91 961,64	176 074,67
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	91 961,64	176 074,67
COMPTES FINANCIERS	167 587,28	312 476,56
Liquidités	167 587,28	312 476,56
TOTAL DE L'ACTIF	57 051 996,14	56 408 131,01

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	56 057 099,92	53 610 372,37
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 084 168,13	2 805 777,66
Résultat de l'exercice (a,b)	-155 695,48	-176 628,24
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	56 985 572,57	56 239 521,79
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	6 055,00	119 630,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	6 055,00	119 630,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 055,00	119 630,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	60 368,57	48 979,22
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	60 368,57	48 979,22
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	57 051 996,14	56 408 131,01

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323	0,00	2 346 700,00
EURO STOXX 50 0324	636 020,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DJES BANKS 0324	476 800,00	0,00
DJES BANKS 0323	0,00	962 500,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 143,04	324,56
Produits sur actions et valeurs assimilées	432 946,98	401 975,54
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	441 090,02	402 300,10
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,18	2 375,11
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,18	2 375,11
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	441 089,84	399 924,99
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	595 824,35	577 303,66
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-154 734,51	-177 378,67
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-960,97	750,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-155 695,48	-176 628,24

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1) Portefeuille titres

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille du FCP) est assurée par CACEIS FUND ADMINISTRATION sur délégation de la société de gestion.

Le portefeuille du FCP est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours de clôture.

Les comptes annuels du FCP sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le FCP s'est conformé(e) aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC qui au jour de l'édition du prospectus sont les suivantes :

Les actions

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du dernier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les obligations

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion du commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les OPCVM/FIA

Les parts ou actions d'OPCVM/FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Titres de créances négociables (« TCN ») :

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché,

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur):

Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois peuvent être évalués de façon linéaire.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat).

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

2) Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois peuvent être valorisés linéairement.

Les autres swaps sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de taux observées.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme :

Ils peuvent être valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

Ils peuvent être valorisés au prix de marché à partir des courbes de change à terme observées.

3) Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes :

1) Futures :

engagement= cours de compensation x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le MATIF qui est enregistré pour sa valeur nominale.

2) Engagements sur contrats d'échange :

a) de taux

☐ contrats d'échange de taux

.adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

.non adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

b) autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

4) Devises

Les cours étrangers sont convertis en *euro* selon le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

5) Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011220169 - ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES : Taux de frais maximum de 1.29% TTC.

FR0000982977 - ECUREUIL HARMONIE D : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES	Capitalisation	Capitalisation
Parts ECUREUIL HARMONIE D	Distribution	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	56 239 521,79	69 776 147,53
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	240 849,13	614 657,57
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 176 748,66	-4 606 793,43
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 225 836,56	2 829 105,30
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-62 952,22
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	303 562,50	612 875,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-392 172,50	-447 300,48
Frais de transactions	-29 337,65	31 578,28
Différences de change	-35 981,35	98 568,43
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 879 952,26	-12 642 612,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	7 558 233,81	3 678 281,55
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 678 281,55	-16 320 893,55
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-115 175,00	213 676,48
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 455,00	119 630,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-119 630,00	94 046,48
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-154 734,51	-177 378,67
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	56 985 572,57	56 239 521,79

(*) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50.00€

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	636 020,00	1,12
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	636 020,00	1,12
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	476 800,00	0,84
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	476 800,00	0,84

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,49	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 587,28	0,29
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	8,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	167 587,28	0,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	1 202 417,06	2,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	36,49	0,00	671,04	0,00	513,09	0,00	116,78	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	64 868,94
	Dépôts de garantie en espèces	27 092,70
TOTAL DES CRÉANCES		91 961,64
DETTES		
	Frais de gestion fixe	60 368,57
TOTAL DES DETTES		60 368,57
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		31 593,07

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES		
Parts souscrites durant l'exercice	316,624	66 780,75
Parts rachetées durant l'exercice	-2 205,959	-477 297,01
Solde net des souscriptions/rachats	-1 889,335	-410 516,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 672,240	
Part ECUREUIL HARMONIE D		
Parts souscrites durant l'exercice	3 516,141	174 068,38
Parts rachetées durant l'exercice	-74 712,384	-3 699 451,65
Solde net des souscriptions/rachats	-71 196,243	-3 525 383,27
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 027 028,383	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ECUREUIL HARMONIE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	54 941,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,29
Rétrocessions des frais de gestion	806,77
Parts ECUREUIL HARMONIE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	551 504,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Rétrocessions des frais de gestion	9 815,10

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			54 930 277,42
	FR0007027560	CDC RISQUES CROISSANCE 1 A FCP	1 027,20
	FR0010042176	DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS R	2 641 884,00
	LU2703654009	DNCA INV-BYND CLIMATE-WIEUR	937 301,69
	LU2217652499	DNCA INVEST SICAV GLOBAL NEW WORLD SI EUR	2 104 530,00
	LU0284395984	DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	2 088 584,00
	FR0010948471	DNCA SRI EURO QUALITY ID	3 130 344,26
	LU1469472473	MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	3 769 740,00
	FR0013349701	MIROVA EUROFIDEME 4 FPS part A	1 557 859,28
	LU2193676785	MIROVA GBL ENVIRON EQT FD Q EUR CAP	1 498 824,11
	LU1335431984	NATIXIS GLOBAL AGGREGATE I/A (H-EUR)	1 220 494,86
	LU1923621301	Natixis International Funds (Lux) I - Thematics Water Fund S	1 202 417,06
	FR0010177345	OSTRUM ACTIONS CAC 40 M	14 675 193,00
	FR0011314798	OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5 PART I	8 904 595,59
	FR0010201699	OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 Part I	2 927 094,00
	FR0013029113	OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS Action SN(C)	5 145 606,00
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I C	242 633,04
	FR0010885236	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	1 271 182,80
	FR0012006989	VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR IC	1 610 966,53
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			54 930 277,42

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-155 695,48	-176 628,24
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-155 695,48	-176 628,24

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-20 755,59	-23 851,09
Total	-20 755,59	-23 851,09

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ECUREUIL HARMONIE D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-134 939,89	-152 777,15
Total	-134 939,89	-152 777,15

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 084 168,13	2 805 777,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 084 168,13	2 805 777,66

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	78 790,95	210 117,43
Total	78 790,95	210 117,43

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ECUREUIL HARMONIE D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 005 377,18	2 595 660,23
Total	1 005 377,18	2 595 660,23

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	71 405 915,28	67 762 838,02	69 776 147,53	56 239 521,79	56 985 572,57
Parts ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES en EUR					
Actif net	5 705 826,33	5 371 265,86	5 056 232,78	4 204 418,54	4 136 072,13
Nombre de titres	26 972,000	25 177,000	21 227,000	20 561,575	18 672,240
Valeur liquidative unitaire	211,54	213,34	238,19	204,47	221,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	12,32	0,59	7,66	10,21	4,21
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,77	-1,49	-2,36	-1,15	-1,11
Parts ECUREUIL HARMONIE D en EUR					
Actif net	65 700 088,95	62 391 572,16	64 719 914,75	52 035 103,25	52 849 500,44
Nombre de titres	1 350 901,810	1 268 744,886	1 175 663,296	1 098 224,626	1 027 028,383
Valeur liquidative unitaire	48,63	49,17	55,04	47,38	51,45
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,83	0,13	1,76	2,36	0,97
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,28	-0,22	-0,40	-0,13	-0,13

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
Collat. especes p/e	EUR	8,49	8,49	0,00
TOTAL Dépôts			8,49	0,00
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS R	EUR	58 800	2 641 884,00	4,64
DNCA SRI EURO QUALITY ID	EUR	41	3 130 344,26	5,49
OSTRUM ACTIONS CAC 40 M	EUR	5 850	14 675 193,00	25,76
OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5 PART I	EUR	803,00001	8 904 595,59	15,62
OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 Part I	EUR	600	2 927 094,00	5,13
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS Action SN(C)	EUR	5 400	5 145 606,00	9,03
OSTRUM SRI MONEY I C	EUR	19	242 633,04	0,42
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	EUR	12	1 271 182,80	2,23
VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR IC	EUR	8,4	1 610 966,53	2,83
TOTAL FRANCE			40 549 499,22	71,15
LUXEMBOURG				
DNCA INV-BYND CLIMATE-WIEUR	EUR	8 736,1515	937 301,69	1,64
DNCA INVEST SICAV GLOBAL NEW WORLD SI EUR	EUR	20 500	2 104 530,00	3,69
DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	EUR	9 200	2 088 584,00	3,66
LOOMIS SAYLES GLOBAL MULTI ASSET INCOME FUND H-SA	EUR	2 000	236 960,00	0,42
MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	EUR	39 000	3 769 740,00	6,62
MIROVA GBL ENVIRON EQT FD Q EUR CAP	EUR	14 197,4435	1 498 824,11	2,64
NATIXIS GLOBAL AGGREGATE I/A (H-EUR)	EUR	13	1 220 494,86	2,14
Natixis International Funds (Lux) I - Thematics Water Fund S	USD	7 000	1 202 417,06	2,11
TOTAL LUXEMBOURG			13 058 851,72	22,92
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			53 608 350,94	94,07
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE				
FRANCE				
ALPHA COMPARTIMENT PART A FPCI	EUR	1 000 000	339 487,57	0,60
BNP PAR.EURO.PR.EQ.III FCPR A2	EUR	931 200	27 022,49	0,04
CDC RISQUES CROISSANCE 1 A FCP	EUR	64	1 027,20	0,00
DIGITAL OPPORTUNITIES FUND A	EUR	1 000 000	912 082,60	1,60
DIGITAL OPPORTUNITIES FUND II PART A	EUR	800 000	254 537,66	0,45
EPF III A FCPR	EUR	50	0,00	0,00
FCPR AXA CO INV F II	EUR	16 000	1 024,00	0,00
FCPR FONDINVEST VIII A	EUR	500	17 336,81	0,03
FONDINVEST 7 PART A	EUR	500	44 067,34	0,08
IRIS CAP FD 2 PART A	EUR	490 000	19 930,47	0,03
IRIS CAP FD 2 PART B	EUR	10 000	0,00	0,00
MIROVA EUROFIDEME 4 FPS part A	EUR	150	1 557 859,28	2,74
RHON-ALP.AUV.BOURG.PME2 FCPR A	EUR	800,462	3 433,98	0,01
RHON-ALP.AUV.BOURG.PME2 FCPR C	EUR	231	108,57	0,00
SCIENCE ET INNOV.2001 A FCPR	EUR	49 950	49,95	0,00
SCIENCE ET INNOV.2001 B FCPR	EUR	50	0,00	0,00
SCIENCE ET INNOV.2001 FCPR BA	EUR	6 487	64,87	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCIENCE ET INNOV.2001 FCPR BB	EUR	130	0,00	0,00
TOTAL FRANCE			3 178 032,79	5,58
TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE			3 178 032,79	5,58
TOTAL Organismes de placement collectif			56 786 383,73	99,65
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
DJES BANKS 0324	EUR	80	-1 600,00	0,00
EURO STOXX 50 0324	EUR	-14	6 055,00	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			4 455,00	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes			4 455,00	0,01
TOTAL Instruments financier à terme			4 455,00	0,01
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-4 455	-4 455,00	-0,01
TOTAL Appel de marge			-4 455,00	-0,01
Créances			91 961,64	0,16
Dettes			-60 368,57	-0,10
Comptes financiers			167 587,28	0,29
Actif net			56 985 572,57	100,00

Parts ECUREUIL HARMONIE D	EUR	1 027 028,383	51,45
Parts ECUREUIL HARMONIE CAPUCINES	EUR	18 672,240	221,50



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38